



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 15 - MARS 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Décision - Décision portant habilitation des agents de la DREAL Aquitaine pour exercer les attributions d'inspecteur du travail dans les mines et carrières. 1

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Arrêté N °2013063-0001 - du 04/03/2013 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Luc VARENNE, Directeur de la Plate- forme Régionale d'appui Interministériel à la Gestion des Ressources Humaines 3

Arrêté N °2013063-0002 - du 04/03/2013 - Arrêté désignant Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet des Pyrénées- Atlantiques pour assurer la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde du 9 mars 2013 au matin au 10 mars 2013 au soir 5

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Aquitaine

Direction

DÉCISION du 30 JANVIER 2013

portant habilitation au titre de l'article R 8111-8 du code du travail des agents de la DREAL
Aquitaine chargés de l'inspection du travail dans les mines et carrières

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine,

Vu l'article R 8111-8 du code du travail,

Décide:

Article 1 : Les agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine dont le nom figure dans la liste en annexe de la présente décision, sont habilités à exercer, en ce qui concerne l'exploitation des mines et carrières, à l'exception des carrières situées sur le domaine de l'État mis à la disposition du ministre de la défense, les attributions des inspecteurs du travail dans les cinq départements de la région Aquitaine.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des départements concernés.

Article 3 : La présente décision annule et remplace la décision du 16 janvier 2012.

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la région Aquitaine,

Pour le Directeur Régional de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Le Directeur adjoint

Jean-Pierre THIBAUT

ANNEXE à la décision du 30 janvier 2013

portant habilitation au titre de l'article R 8111-8 du code du travail
des agents de la DREAL Aquitaine chargés de l'inspection du travail dans les mines et carrières
pour les cinq départements de la région Aquitaine

Mme ADAGAS Christelle	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. AMIEL Michel	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines
M. ANDRZEJEWSKI Éric	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. BARANGER Xavier	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
M. BORDE Laurent	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines - Chef de la Division Sol, Sous-Sol, Santé Environnement
M. BOUDET Jean-Claude	Technicien Supérieur Principal de l'Économie et de l'Industrie
M. BOULAIGUE Yves	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines - Chef de l'Unité territoriale des Pyrénées-Atlantiques
M. CAMELOT Matthieu	Chargé de la Mission Juridique et Défense
M. CHAMARD Olivier	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. DAPHNIET Alain	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. DEJONGHE Emmanuel	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. DUBERN Jean-Claude	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. DUBERT Frédéric	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. DUPONT Matthieu	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. FAOUCHER Yoann	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. FERNANDES Thierry	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines - Chef de l'Unité territoriale du Lot et Garonne
M. GATINEL Didier	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines - Chef de l'Unité territoriale de la Gironde
M. JEAMMET Éric	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
Mme JOLLIVET Muriel	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. LABELLE Hervé	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines - Chef de l'Unité territoriale des Landes
M. LANDREVIE Jean-Claude:	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. LE GOREC Bernard	Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. LE MEUR Didier	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines - Chef de la Division Risques Naturels et Ouvrages Hydrauliques
M. RATEL Frédéric	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. VAN de GINSTE Dominique	Technicien Supérieur en Chef de l'Économie et de l'Industrie
M. VIELFAURE Vincent	Ingénieur de l'Industrie et des Mines - Chef de l'Unité territoriale de la Dordogne



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les Affaires
Régionales
Modernisation et administration générale

ARRÊTÉ du - 4 MARS 2013

**portant délégation de signature à
Monsieur Luc VARENNE,
Directeur de la Plate-forme Régionale d'appui
Interministériel à la Gestion des Ressources Humaines**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales;
- VU le décret du 26 juillet 2012 nommant Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde;
- VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 25 juillet 2012, nommant Madame Marie-Françoise LECAILLON, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales auprès du Préfet de la région Aquitaine à compter du 1er septembre 2012 ;
- VU la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 ayant trait à la réorganisation de l'Etat à l'échelon départemental;
- VU la circulaire du Premier ministre du 27 février 2009 portant sur la gestion des ressources humaines dans le cadre de la réorganisation de l'Etat à l'échelon départemental.
- VU l'arrêté du 7 février 2013 nommant Monsieur Luc VARENNE, chargé de mission, Directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (GRH), à temps plein, auprès du préfet de la région Aquitaine, au secrétariat général pour les affaires régionales, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} mars 2013 ;
- SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Délégation de signature est donnée à **Monsieur Luc VARENNE**, **Directeur de la plate forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines** en tant que responsable du budget opérationnel du programme (BOP) n°148 et responsable de l'unité opérationnelle (U.O.) pour procéder à l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant de cette U.O. ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférant.

ARTICLE 2 - Délégation de signature est également donnée à **Monsieur Luc VARENNE**, **Directeur de la plate forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines** pour :

- proposer les objectifs de la plate-forme;
- conduire les entretiens d'évaluation des agents de la plate-forme;
- signer les ordres de mission des agents de la plate-forme;
- signer les congés et autorisations d'absence des agents travaillant à la plate-forme;
- les convocations aux réunions organisées par la plate-forme, s'inscrivant dans le programme validé par le SGAR ;
- les convocations aux formations interministérielles organisées par la plate-forme.

ARTICLE 3 - En application de l'article 38 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, **Monsieur Luc VARENNE** peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il reçoit la présente délégation de signature. Il en communiquera une copie au Préfet de Région qui pourra à tout moment mettre fin à tout ou partie de cette subdélégation.

ARTICLE 4 - La convention de délégation de gestion à un centre de service partagé (CSP) – CHORUS – devra être soumise au visa du Préfet.

ARTICLE 5 - Toute action de communication devra être soumise à l'accord préalable de M. le Directeur de Cabinet du Préfet de Région et les dépenses correspondantes ne pourront être engagées sans son visa.

ARTICLE 6 - Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales d'Aquitaine, Monsieur la Directeur de la Plateforme Régionale d'appui Interministériel à la Gestion des Ressources Humaines et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le - 4 MARS 2013

Pour le Préfet de Région,
La Secrétaire Générale pour les
Affaires Régionales d'Aquitaine,



Marie-Françoise LECAILLON

ARRÊTÉ du 04 MARS 2013

Désignant Monsieur Lionel BEFFRE,
Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour assurer la
suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la
Gironde

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ; notamment l'article 45.
- VU le décret du 26 juillet 2012 nommant Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- VU le décret du 11 janvier 2012 nommant Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- VU l'absence, du 9 mars 2013 au matin au 10 mars 2013 au soir, de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, est chargé de la suppléance de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en ce qui concerne le ressort territorial de la Région Aquitaine du 9 mars 2013 au matin au 10 mars 2013 au soir.

ARTICLE 2 - Monsieur Lionel BEFFRE bénéficie, dans le cadre de cette suppléance, d'une délégation générale en toutes matières.

ARTICLE 3 - Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 4 MARS 2013

Le Préfet de Région


Michel DELPUECH